

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-567565

97348

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent(e)			
Matricule : R 0678	Société : R.A.M		
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	Zoubida
Nom & Prénom : MAM RT			
Date de naissance : 22 Aout 1945			
Adresse : 21 Rue J.B. Baiblane Appart 4			
Résidence ALKAS BOU ABDAL / RBA			
Tél. : 0661223402	Total des frais engagés : 320 + 100 Dhs		

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Najib EL OMARI
Ex Médecin Colonel
Ex Médecin Chef de Santé Navale Marine Royale
Ex Médecin Chef de Service Oxygénotherapie

Date de consultation :

17/05/21
I.M.M.V RABAT
MAE 10104781

Nom et prénom du malade :

Age : **75**

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : **17/05/21**

Signature de l'adhérent(e) :

17/05/21



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

EXECUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
1881	1990	
1881	1990	
1881	1990	
1881	1990	
1881	1990	

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

ANALYSES - RADIOPHARIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
CABINET DE DR. DE L'AGDAL DR. SBIHI DR. BENJELLOUN DR. KABBA	17/07/2017	DISSEZ + CHARNIERE	320 DH

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS D'EXPÉDITION

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué et indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF

Dr. NAJIB EL OMARI

Médecine Générale

الدكتور: حبيب العمري

الطب العام

Médecin colonel retraité

Ancien Médecin chef du service

Oxygénothérapie Hyperbare

Hôpital Militaire d'Instruction Med V Rabat

Ancien Médecin Chef de la Marine Royale

طبيب كولونيال متلاع

رئيس مصلحة العلاج بالأكسجين

تحت الضغط بالمستشفى العسكري

الدراسي محمد الخامس بالرباط سابقا

طبيب رئيسي للبحرية الملكية سابقا

INPE : 101 104 784

Ordonnance

وصفة طبية

Rabat le : 17/05/2021الرباط :

Mme MAMRI Zoubida

Rx de bord de change DE SEZ
Profil et Face + Clarasene en change
de (Dr Chabibou Darsala + Boustane)

CABINET DE RADILOGIE
DR. EL AGDAL
DR. SIDI - DR. DINIA
DR. BENJELLOUN
DR. KABBAJ

Dr. Najib EL OMARI
Ex Médecin Colonel
Ex Médecin Chef de Santé Navale Marine Royale
Ex Médecin Chef de Service Oxygénothérapie
Hyperbare
H.M.I.M V - Rabat -
INPE : 101 104 784

CABINET DE RADIOLOGIE DE L'AGDAL

82 bis, Av. des Nations Unies - Angle rue Ibn Hanbal
Tél. : 0537.67.49.49 (Lignes groupées) Fax : 0537.67.54.07
Patente 25705022 IF 33035 CNSS 2033976
ICE 001615064000010
Rabat - Agdal

F A C T U R E

Numero:E00774
Rabat 17/05/2021

Nom patient	Date examens
MAMRI Zoubida	17/05/2021

Examen(s) Réalisé(s)	Prix Dhs
DE SEZE+PROFIL+CHARNIERE	320,00
TOTAL	320,00

Arrêtée la présente facture à la somme de:

TROIS CENT VINGT DIRHAMS

CABINET DE RADIOLOGIE

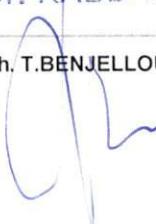
DE L'AGDAL

Dr. SBIHI - Dr. DINIA

Dr. BENJELLOUN

Dr. KABBAJ

Dr A.SBIHI - Dr A.DINIA - Dr Gh. T.BENJELLOUN - Dr O.KABBAJ



CABINET DE RADIOLOGIE DE L'AGDAL

Dr Abdelhafid SBIHI - Dr Abdellatif DINIA

Dr Ghita T. BENJELLOUN - Dr Ouafae KABBAJ - Dr Leïla SBIHI - Dr Sarrah SEDRATI

Rabat, le 17/05/2021

Mme MAMRI Zoubida (née le 22/08/1945)

Examen demandé par : Dr N. EL OMARI

GRAND CLICHE DE DEBROUILLAGE DE de SEZE (CLICHE DORSO-LOMO-PELVI-FEMORAL DE FACE EN POSTERO-ANTERIEURE ET EN POSITION DEBOUT) ET RACHIS LOMBO-SACRE DE PROFIL + CHARNIERE LOMBO-SACREE DE PROFIL

- La tête fémorale droite est plus bas située que la gauche de 11 mm.
- Les articulations sacro-iliaques et coxo-fémorales sont normales.
- Scoliose lombaire à convexité gauche.
- Hyperlordose lombaire.
- Lombarthrose étagée avec ostéophytose corporéale et pincement des disques intervertébraux.
- Absence d'anomalie des parties molles péri-rachidiennes.
- Calcification de l'aorte abdominale.

*Cabinet de Radiologie de l'Agdal
82 Bis Av des Nations Unies - Angle
Rue Ibn Hanbal - 10000 RABAT
Tél 0537 67 49 49 - Fax 0537 67 54 07*

AD/SA

CABINET DE RADIOLOGIE DE L'AGDAL

Dr Abdelhafid SBIHI - Dr Abdellatif DINIA
Dr Ghita T. BENJELLOUN - Dr Ouafae KABBAJ - Dr Leila SBIHI - Dr Sarrah SEDRATI

Rabat le 30/04/2021

DEVIS

Mme MAMRI Zoubida

Examen demandé par Dr N. EL OMARI

Rx de DE SEZE DE FACE ET DE PROFIL : 320 DHS

**ARRETE LE PRESENT DEVIS A LA SOMME DE TROIS CENT VINGT
DIRHAMS (320 DHS)**

*Cabinet de Radiologie de l'Agdal
82 Bis Av des Nations Unies Angle
Rue Ibn Hambal Agdal Rabat
TEL. 0537 67 49 49 Fax: 0537 67 54 07*